

| NOMBRE DE MEMBRES              |             |                                     |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 23                             | 23          | 20                                  |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 24/06/2022             |

| Date d'affichage |
|------------------|
| 08/07/2022       |

| Objet de la délibération                                                                                                          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Consultation<br/>établissement bancaire -<br/>souscription d'un<br/>emprunt <i>in fine</i> dossier<br/>ZAC de La Gilleroie</b> |

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660

Séance du 30 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux le trente juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents : Lylian CALVAT, Nathalie CASTILLON, Jérôme CUCHE, Claude GAULARD, Karine GOMES, Antoinette LE BRAS, Marc LECAILLE, Jean-Baptiste MALIVERNAY, Cyril MARÉCHAL, Christian MOREL, Franck NICOLAS, Charles-Emmanuel PELLETIER, Delphine RAHON-SIMON, Philippe RIGAL, Nadine SAUVONNET, Violette SEGARD, Benoit VUILLEMIN.

Excusés :

Marion BELLEVILLE donnant pouvoir à Cyril MARÉCHAL  
Marlène GABLE donnant pouvoir à Benoit VUILLEMIN,  
Fanny GROSGURIN donnant pouvoir à Violette SEGARD  
Emilio JUAREZ donnant pouvoir à Lylian CALVAT,  
Margaux PRAOM donnant pouvoir à Claude GAULARD.

Absente : Maud WASNER

Cyril MARÉCHAL a été désigné Secrétaire de séance.

*Fanny GROSGURIN et Violette SEGARD, conseillers intéressés, ne prennent pas part ni aux débats, ni au vote.*

VU l'article L 2122-22 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant à Monsieur le Maire, par délégation du Conseil Municipal, de procéder dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires,

VU l'article L 2122-22 alinéa 20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet à Monsieur le Maire, par délégation du Conseil Municipal, de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal,

VU la délibération n°2020 10 03 en date du 3 octobre 2020 précisant les délégations données à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2020 10 03 en date du 3 octobre 2020 qui fixe le montant maximum annuel d'ouverture d'une ligne de trésorerie à 500 000,00 €,

VU l'avis favorable de la Commission 6 en date du 27/06/22,

VU l'avis favorable de la Commission 1 en date du 28/06/22,

CONSIDERANT la nécessité de préciser les délégations données à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

Par 20 voix POUR, 0 abstention et 0 voix CONTRE

DECIDE

**ARTICLE 1 :** donner délégation à Monsieur le Maire pour la réalisation des emprunts ou ligne de trésorerie destinés au financement de la ZAC de la Gilleroye prévus par le budget 2022, conformément aux termes de l'article L 2122-22 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans les conditions et limites ci-après définies. Monsieur le Maire reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt ou ligne de trésorerie sur le dossier de la ZAC de la Gilleroye, notamment :

- à court, ou moyen terme ;
- libellé en euro ;
- sous forme IN FINE ;
- au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.
- Montant maximum du prêt : 1 015 000,00 €
- Durée d'amortissement du prêt : 36 mois ou 60 mois
- Amortissement du capital : in fine
- Paiement des intérêts : trimestriellement ou semestriellement ou annuellement
- Frais de dossier ou commission.

Le contrat de prêt IN FINE devra comporter les caractéristiques de la consultation annexée à la délibération.

**ARTICLE 2 :** donner délégation à Monsieur le Maire pour la réalisation d'opérations financières utiles à la gestion de la dette liée au dossier de la Gilleroye, et ce pour un montant de capital maximum de 1 015 000,00 €.

Au titre de cette délégation, Monsieur le Maire pourra notamment :

1) Procéder, dans le cadre d'une gestion active de cette dette, à des changements d'index et à des remboursements anticipés et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restants dus.

2) Conclure un prêt comportant des facilités de gestion de la dette et de la trésorerie.

Plus généralement, Monsieur le Maire pourra décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts liés au dossier de la ZAC de la Gilleroye.

**ARTICLE 3 :** donner délégation à Monsieur le Maire, pour prendre les décisions mentionnées aux articles L 1618-2 et L 2221-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ARTICLE 4 :** Le Conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à consulter les établissements annexés à la délibération et selon le projet d'offre annexé à la délibération.

**ARTICLE 5 :** Décide de donner délégation à Monsieur le Maire, pour prendre les décisions mentionnées aux articles L 1618-2 et L 2221-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ARTICLE 6 :** Le Conseil Municipal sera tenu informé des opérations réalisées dans le cadre des délégations reçues, dans les conditions prévues à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ARTICLE 7** : Monsieur le Maire pourra charger, un ou plusieurs adjoints, de prendre en son nom tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

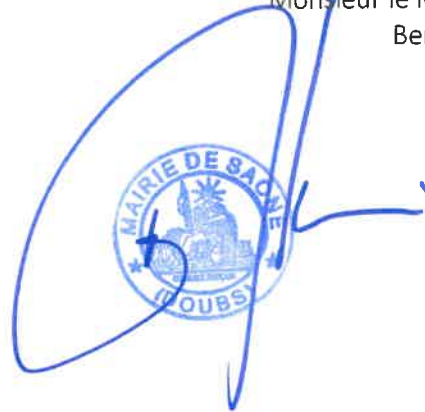
**ARTICLE 8** : Monsieur le Maire pourra charger le Directeur Général des Services et ses adjoints, de signer, sous sa surveillance et sa responsabilité, notamment les décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

*Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.*

Fait à Saône, le 04/07/2022

Monsieur le Maire de Saône,

Benoit VUILLEMIN



*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

Délibération transmise à :

- Préfecture

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le



ID : 025-212505325-20220630-20220607-DE

## COMMUNE DE SAONE CONSULTATION FINANCIERE – CAHIER DES CHARGES

En vue d'assurer le financement de la ZAC de la GILLEROYES, et ce le temps de gérer l'aspect technique, juridique et administratif du dossier, du Budget Principal, la commune de SAONE procède à une consultation financière dans les conditions définies ci-après :

### Caractéristiques de la consultation

Article 1 : Nature et montant

La consultation porte sur la mise à disposition de la commune de SAONE d'un crédit de financement d'un montant prévisionnel maximal de 1 015 000,00 €.

La consultation se présente en un seul lot (annexe proposition) :

- Un financement à court terme sous forme de prêt IN FINE à taux fixe d'un montant maximal de 1 015 000,00 € sur une durée de 3 ans (36 mois) et 5 ans (60 mois) pour le budget principal

Article 2 : Présentation des offres

Les établissements financiers intéressés devront adresser leurs offres reçues au plus tard le lundi 22 Août 2022 à 17 heures à :

**MAIRIE DE SAONE  
26 rue de la Mairie  
25660 SAONE**

**Ou à l'adresse courriel suivante : [carlos.fontinha@saone.fr](mailto:carlos.fontinha@saone.fr)**

Article 3 : Choix du ou des prêteurs

Après mise en concurrence dans les conditions prévues par la consultation financière et analyse des offres présentées, le choix du ou des établissements et des montants retenus sera effectué par le pouvoir adjudicateur de la commune de SAONE

Les réponses devront faire mention du **montant minimal à mobiliser** pour bénéficier des conditions de marge ou de taux indiquées.

Article 4 : Renseignements techniques

Pendant la phase de consultation et avant le choix du ou des titulaires par le pouvoir adjudicateur, tout renseignement technique sur les modalités de la consultation peut être obtenu auprès de la commune de SAONE en s'adressant à :

- Auprès de M. Carlos FONTINHA
- Tél. : 03-81-55-71-31
- Mail : [carlos.fontinha@saone.fr](mailto:carlos.fontinha@saone.fr)

### **Lot 1 : Caractéristiques de l'emprunt « IN FINE » à taux fixe**

Article 5 : Nature des propositions

Les propositions devront porter sur un prêt IN FINE à taux fixe et/ou indexé (révisable), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière. Les cotations devront être fermes. Les offres indicatives ou en produits structurés (taux fixes bonifiés,...) ne seront pas prises en considération.

**La commune de SAONE souhaite mobiliser les fonds au plus tard le 20 septembre 2022.**

Article 6 : Amortissement du prêt

Le prêt devra être construit de la manière suivante :

- Remboursement de l'intégralité du capital emprunté lors de la mensualité
- Paiement uniquement des intérêts chaque année, à date d'anniversaire

La périodicité des échéances sera donc annuelle.

Article 7 : Taux d'intérêt et conditions financières

Le taux d'intérêt est un taux fixe et/ou indexé (révisable), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

Article 8 : Remboursement anticipé

A chaque échéance et sous le préavis prévu, l'emprunteur a la faculté de procéder au remboursement total ou partiel du capital restant dû. Les établissements indiqueront dans leurs propositions le mode de calcul retenu pour les indemnités de remboursement anticipé.

**ANNEXE : PROPOSITION**

ETABLISSEMENT :

REPRESENTANTE PAR :

M.

Tél. :

Fax :

E-mail :

**Caractéristiques de l'emprunt « IN FINE » à taux fixe**

Montant de l'offre :

X € maximum

Montant minimal à mobiliser :

Durée :

3 ans soit 36 mois et 5 ans soit 60 mois

Durée de validité de la proposition : \_\_/\_\_/2022

**Conditions financières du taux fixe et/ou indexé (révisable), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.**

|                                                                                                                                                                                                                                                 | Annuel | Semestriel | Trimestriel |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|------------|-------------|
| Taux fixe et/ou indexé (révisable), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière, avec une date de mobilisation au plus tard le 10/09/2022<br><br>- 3 ans<br>- 5 ans |        |            |             |

Base de calcul des intérêts :

**Remboursement anticipé :**

Conditions de remboursement :

**Commissions éventuelles (NON SOUHAITEES)**

Commission d'engagement :

Autres :

**COMMENTAIRES DE LA BANQUE**

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le



ID : 025-212505325-20220630-20220607-DE

## LISTE DES BANQUES

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le

ID : 025-212505325-20220630-20220607-DE

Besler  
Levrault

|                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Monsieur le Directeur<br/>BNP PARIBAS<br/>A l'attention de M. Rojas'sh MIHINDOU<br/>Chargé d'Affaires Insitutions et Associations Région<br/>Bourgogne Franche-Comté<br/>2 F Avenue des Montboucons<br/>BP 36227<br/>25015 BESANCON CEDEX</p>                                           | <p>Tél. : 03.81.25.54.77<br/>Fax : 03.81.25.54.95<br/>Portable : 06.64.01.24.19<br/>E-mail : <a href="mailto:rojassh.mihindou@bnpparibas.com">rojassh.mihindou@bnpparibas.com</a></p>                                                                                                      |
| <p>Monsieur le Directeur<br/>Société Générale<br/>A l'attention de Monsieur Yves Lallemand<br/>Responsable Clientèle Associations et Economie<br/>Publique<br/>Parc Artemis – 17 D rue Alain Savary<br/>25000 BESANCON</p>                                                                 | <p>Tél. : 03.81.84.57.24<br/>Fax : 03.81.84.57.49<br/>Portable : 06.75.47.87.56<br/>E-mail : <a href="mailto:yves.a.lallemand@socgen.com">yves.a.lallemand@socgen.com</a></p>                                                                                                              |
| <p>Monsieur le Directeur<br/>Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté<br/>A l'attention de M. Daniel TISSERAND<br/>Responsable Territorial Collectivités, Institutionnels<br/>locaux et Etablissements Publics de Santé<br/>Temis Center – 9 chemin des Montboucons<br/>25000 BESANCON</p> | <p>Tél. : 03.81.88.54.91 – Port. 06.80.11.21.19<br/>Fax : 03.81.88.72.40<br/>E-mail : <a href="mailto:daniel.tisserand@cebfc.caisse-epargne.fr">daniel.tisserand@cebfc.caisse-epargne.fr</a></p>                                                                                           |
| <p>Monsieur le Directeur<br/>Caisse Régionale du Crédit Agricole<br/>A l'attention de M. George DROUHARD<br/>Chargé de Relations Collectivités Publiques<br/>11 avenue Elisée Cusenier<br/>25084 BESANCON CEDEX 9</p>                                                                      | <p>Tél. : 03.81.84.85.39<br/>Fax : 03.81.84.85.99<br/>E-mail : <a href="mailto:george.drouhard@ca-franchecomte.fr">george.drouhard@ca-franchecomte.fr</a></p>                                                                                                                              |
| <p>Monsieur le Directeur<br/>Caisse Fédérale du Crédit Mutuel<br/>Direction du Marché des Collectivités Territoriales<br/>A l'attention de Mme Valérie DUCRET<br/>4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen<br/>67913 STRASBOURG CEDEX 9</p>                                                     | <p>Tél. : 03.88.14.76.37<br/>Fax : 03.88.14.76.30<br/><a href="mailto:valerie.ducret@creditmutuel.fr">valerie.ducret@creditmutuel.fr</a></p>                                                                                                                                               |
| <p>Monsieur le Directeur<br/>Crédit Coopératif<br/>Agence de Besançon<br/>A l'attention de M. Didier COUCHOT<br/>Chargé d'Affaires ESI<br/>7 avenue des Montboucons<br/>25043 BESANCON CEDEX</p>                                                                                           | <p>Tél. : 09 88 20 83 04<br/>Fax : 03.81.60.70.51<br/>Portable : 07 64 26 83 30<br/>E-mail : <a href="mailto:besancon@credit-cooperatif.coop">besancon@credit-cooperatif.coop</a><br/><a href="mailto:didier.couchot@credit-cooperatif.coop">didier.couchot@credit-cooperatif.coop</a></p> |
| <p>Monsieur le Directeur<br/>La Banque Postale<br/>A l'attention de M. Clément LOISEAU<br/>Chargé d'Affaires Secteur Public Local<br/>Centre Financier<br/>EE 1 place du 1<sup>er</sup> Mai – CS 77 777<br/>21084 DIJON CEDEX</p>                                                          | <p><a href="mailto:clement.loiseau@labanquepostale.fr">clement.loiseau@labanquepostale.fr</a><br/>Tél : 03.80.42.22.47<br/>Fax : 08 10 36 88 55</p>                                                                                                                                        |
| <p>Monsieur le Directeur<br/>ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels<br/>A l'attention de M. Julien WACKENHEIM<br/>Responsable Institutionnels Grand Est Franche-Comté<br/>1 Quai Sturm<br/>67000 STRASBOURG</p>                                                                       | <p>Tél. 03.88.10.51.87<br/>Port : 06.74.24.05.13<br/><a href="mailto:julien.wackenheim@arkea.com">julien.wackenheim@arkea.com</a></p>                                                                                                                                                      |

Monsieur le Directeur  
Caisse des Dépôts et Consignations  
A l'attention de Mme BELKACEM  
Chargée de Développement Territorial  
La City  
4 rue Gabriel Plançon  
25044 BESANCON CEDEX

Tél : 03.  
Port : 06

[kalima.belkacem@caissedesdepots.fr](mailto:kalima.belkacem@caissedesdepots.fr)

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le

ID : 025-212505325-20220630-20220607-DE



Monsieur le Directeur  
Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté  
A l'attention de Monsieur Lionel VUILLIER  
Directeur Département clientèles institutionnelles  
1 place de la 1<sup>ère</sup> Armée Française  
25087 BESANCON CEDEX

[Lionel.VUILLIER@bpbfc.fr](mailto:Lionel.VUILLIER@bpbfc.fr)